

Aurélie Dy Zanoune, sage-Femme coordinatrice au CRCDC :

## « Les biologistes, sont un nouveau maillon fort du dépistage du cancer du col de l'utérus »

**Les biologistes sont avec les derniers progrès de la médecine aux avant-postes du dépistage du cancer du col de l'utérus. Aurélie Dy Zanoune, sage-femme coordinatrice au CRCDC Bretagne (Centre régional de coordination des dépistages des cancers), nous dit pourquoi.**

### Pourquoi les biologistes sont-ils désormais en 1<sup>ère</sup> ligne dans le dépistage du cancer du col de l'utérus ?

Aurélie Dy Zanoune : Tout simplement parce que les dernières recommandations de la Haute Autorité de santé (HAS) de 2020 ont modifié les modalités de dépistage du cancer du col de l'utérus pour les femmes âgées de 30 à 65 ans. Le dépistage consiste, en première intention, à rechercher l'ADN du papillomavirus humains à haut risque oncogène (HPV-HR), par PCR, sur le flacon de prélèvement du frottis cervico-utérin. Si une présence d'ADN est détectée, une analyse cytologique est alors à réaliser sur le même prélèvement, qui est envoyé à un laboratoire d'anatomopathologie. Si le test est négatif, la femme peut être rassurée pour 5 ans. Pour les femmes de 25 à 29 ans, le test cytologique reste le meilleur dépistage à proposer avec un premier frottis de dépistage à 25 ans, un contrôle à 1 an, puis un autre si les 2 tests précédents sont négatifs 3 ans plus tard.

### Dans quelle mesure le dépistage du cancer du col de l'utérus est-il une cause de santé publique ?

ADZ : Ce cancer HPV induit touche chaque année en France plus de 3 000 femmes. Or on estime que cette incidence pourrait être réduite de 90 %, notamment en améliorant le dépistage et la vaccination, filles et garçons. L'efficacité du test HPV-HR au regard des enjeux n'est pas discutable, il présente une meilleure sensibilité pour la détection des lésions précancéreuses chez les femmes de plus de 30 ans.

### De quelle manière le rôle des biologistes s'articule-t-il avec vos missions ?

ADZ : Le CRCDC Bretagne garantit la continuité des parcours de soins. Il invite toutes les femmes éloignées du dépistage à se faire tester et veille à l'effectivité du suivi nécessaire. Nous sommes missionnés par le ministère de la Santé en appui des professionnels de santé en tant qu'organisateur exclusif des programmes nationaux de dépistage sur la région : cancer du sein, cancer colorectal et cancer du col de l'utérus.



Aurélie Dy Zanoune, sage-femme coordinatrice au CRCDC Bretagne est en charge du dépistage du cancer du col utérin.

Avec cette nouvelle recommandation de la HAS sur le test HPV-HR, les biologistes ont donc un rôle nouveau. Ils sont un nouveau maillon fort de la chaîne des acteurs de la prévention contre le cancer du col de l'utérus coordonnée par le CRCDC.

### Concrètement, qu'attendez-vous des biologistes et que leur proposez-vous ?

ADZ : Nous attendons des biologistes, qu'ils partagent avec nous les données des résultats des tests HPV-HR, ainsi que les données des cytologies secondaires en cas de test HPV-HR positif, comme le prévoit la réglementation<sup>(1)</sup>. Ces échanges d'informations médicales sont encadrés par des conventions signées entre le CRCDC Bretagne et les laboratoires. Elles définissent les modalités qui sont adaptables à chaque structure : format des fichiers transmis, fréquence des échanges, etc., en respectant la légalité, notamment le Règlement général sur la protection des données (RGPD). Nous invitons les laboratoires bretons qui analy-

-sent les prélèvements à se rapprocher de nous pour convenir d'un partenariat. Parallèlement, nous proposons notre concours à tout laboratoire qui souhaiterait mettre en place une formation médicale auprès des professionnels de santé sur le cancer du col utérin, les recommandations de la HAS, les enjeux du dépistage et de la vaccination, et les modalités à venir.

### Concrètement, qu'attendez-vous des biologistes et que leur proposez-vous ?

**ADZ** : Nous attendons des biologistes, qu'ils partagent avec nous les données des résultats des tests HPV-HR, ainsi que les données des cytologies secondaires en cas de test HPV-HR positif, comme le prévoit la législation<sup>(1)</sup>. Ces échanges d'informations médicales sont encadrés par des conventions signées entre le CRCDC Bretagne et les laboratoires. Elles définissent les modalités qui sont adaptables à chaque structure : format des fichiers transmis, fréquence des échanges, etc., en respectant la légalité, notamment le Règlement général sur la protection des données (RGPD). Nous invitons les laboratoires bretons qui analysent les prélèvements à se rapprocher de nous pour convenir d'un partenariat. Parallèlement, nous proposons notre concours à tout laboratoire qui souhaiterait mettre en place une formation médicale auprès des professionnels de santé sur le cancer du col utérin, les recommandations de la HAS, les enjeux du dépistage et de la vaccination ainsi que leurs modalités.

### Quels sont les enjeux de votre démarche ?

**ADZ** : Actuellement près de 30 % des analyses sont sous-traitées hors de Bretagne et ne peuvent faire l'objet d'aucun retour de la part du CRCDC Bretagne auprès du médecin traitant et des préleveurs. Plus de 100 000 résultats dont certains peuvent être anormaux échappent ainsi au CRCDC Bretagne. Les médecins traitants, gynécologues et sages-femmes sont la porte d'entrée du dépistage, ils forment un binôme solide avec les biologistes. Nous sommes, dans l'intérêt des patientes, un trait d'union entre tous : médecins traitants, gynécologues, sages-femmes, biologistes et anatomo-cytopathologistes. Il faut savoir que 20 % des résultats positifs ne sont pas ou mal pris en charge. C'est le cas par exemple lorsque les femmes sont perdues de vues par le préleveur. Augmenter la participation auprès des femmes non dépistées et améliorer la coordination des soins, en particulier en cas de test anormal ou positif font partie de nos priorités, les biologistes peuvent y contribuer.

(1) Arrêté du 30 juillet 2020 relatif aux programmes de dépistage organisé des cancers et relatif à l'organisation du dépistage organisé du cancer du col de l'utérus.

**Contacts CRCDC Bretagne** : Aurélie Dy Zanoune et Dr Nadine Bramouille-Catteau : [contact\\_col\\_uterus@depistage-cancer.bzh](mailto:contact_col_uterus@depistage-cancer.bzh)  
Tél. : 02 99 30 40 10

## La Bretagne, bonne élève du dépistage du cancer du col utérin

**+ de 700 000** bretonnes invitées par le CRCDC à se faire dépister auprès du professionnel de leur choix depuis 2019.

**64,4 %** : couverture du dépistage région Bretagne, avec un taux de 60 % en Côtes d'Armor ; 65,9 % Finistère ; 66 % en Ille-et-Vilaine ; 65,6 % Morbihan.

**58,2 %** : couverture nationale du dépistage du cancer du col de l'utérus

**De 38,7 % (Guyane) à 68,1 % (Bas-Rhin)** : du taux départemental le + bas au + élevé.

(Source : Santé Publique France)

## CRCDC Bretagne : ses missions

Né de la fusion de quatre associations départementales en 2019, le Centre régional de coordination de dépistage des cancers (CRCDC) Bretagne assure à travers ses 4 antennes départementales de St-Brieuc (22), Brest (29), Rennes (35), et Vannes (56), la gestion et la mise en œuvre des 3 programmes nationaux de dépistage organisé des cancers :

- Le cancer du sein pour les femmes entre 50 et 74 ans depuis 2004 ;
- Le cancer colorectal pour les hommes et les femmes de 50 à 74 ans depuis 2008 ;
- Le cancer du col de l'utérus pour les femmes de 25 à 65 ans depuis 2019.

### Les tâches de sa mission d'intérêt public :

- Gérer et assurer la sécurité des fichiers des personnes ciblées par les dépistages ;
- Inviter les populations concernées au dépistage (prise en charge 100 % sans avance de frais pour les analyses réalisées en région Bretagne) ;
- Participer à la sensibilisation et à l'information des populations concernées ;
- Organiser la formation des médecins et professionnels de santé sur les dépistages ;
- Assurer le suivi des dépistages ;
- Veiller à la qualité du dispositif ;
- Collecter les données pour le pilotage et l'évaluation des programmes.